

COMMISSION PERMANENTE du 27 mai 2020

Rapport n° CP 2020-218 : Formations sanitaires et sociales - solde de la subvention globale de fonctionnement 2020 des formations sanitaires

AMENDEMENT :

Un nouvel article, ainsi rédigé, est ajouté à la délibération :

“Article 2 : COVID 19 - Amplifier le nombre de formations pour les infirmier·ère·s des établissements publics hospitaliers.

S’engage à réviser le schéma des formations sanitaires et sociale et à augmenter les besoins en “Formations - Infirmiers et spécialités” afin que ce secteur soit jugé “secteur en tension” aux forts “besoins sociaux”, avec des “perspectives de développement” que les pouvoirs publics doivent amplifier

Exposé des motifs :

RENFORCER LE SCHÉMA DES FORMATIONS POUR LES INFIRMIERS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS HOSPITALIERS A LA LUMIÈRE DES BESOINS ET DES RISQUES ÉPIDÉMIQUES

Alors que les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire semblent extrêmement lourdes pour notre territoire, la réponse régionale est peu visible car quasi inexistante ou simplement ponctuelle. Pourtant la Région doit agir pour ses territoires et créer des politiques régionales spécifiques à cette situation exceptionnelle et programmatiques.

La mobilisation sans faille de notre personnel hospitalier sur l’ensemble du territoire national et en particulier en Île-de-France pour faire face à la pandémie a prouvé l’importance de la place des hôpitaux publics et de leurs personnels dans la société française. Il est désormais urgent de réviser le le schéma des formations sanitaires et sociales afin de revoir à la hausse le nombre de postes ouverts à la formation d’infirmier·ère·s dans les établissements publics hospitaliers.

Il s’agit bien aujourd’hui de répondre à l’ensemble des besoins médicaux et sanitaires de francilien·ne·s et d’anticiper l’augmentation du personnel hospitalier promis par le gouvernement, mais aussi de provoquer un sursaut de l’intervention régionale publique en terme d’investissement public.

Le schéma des formations sanitaires et sociales doit donc être repensé en adéquation réelle avec les besoins de nos populations et sorti de la seule logique d’austérité dans laquelle se sont engagés le gouvernement et l’exécutif francilien.

Céline MALAISÉ
Présidente

